

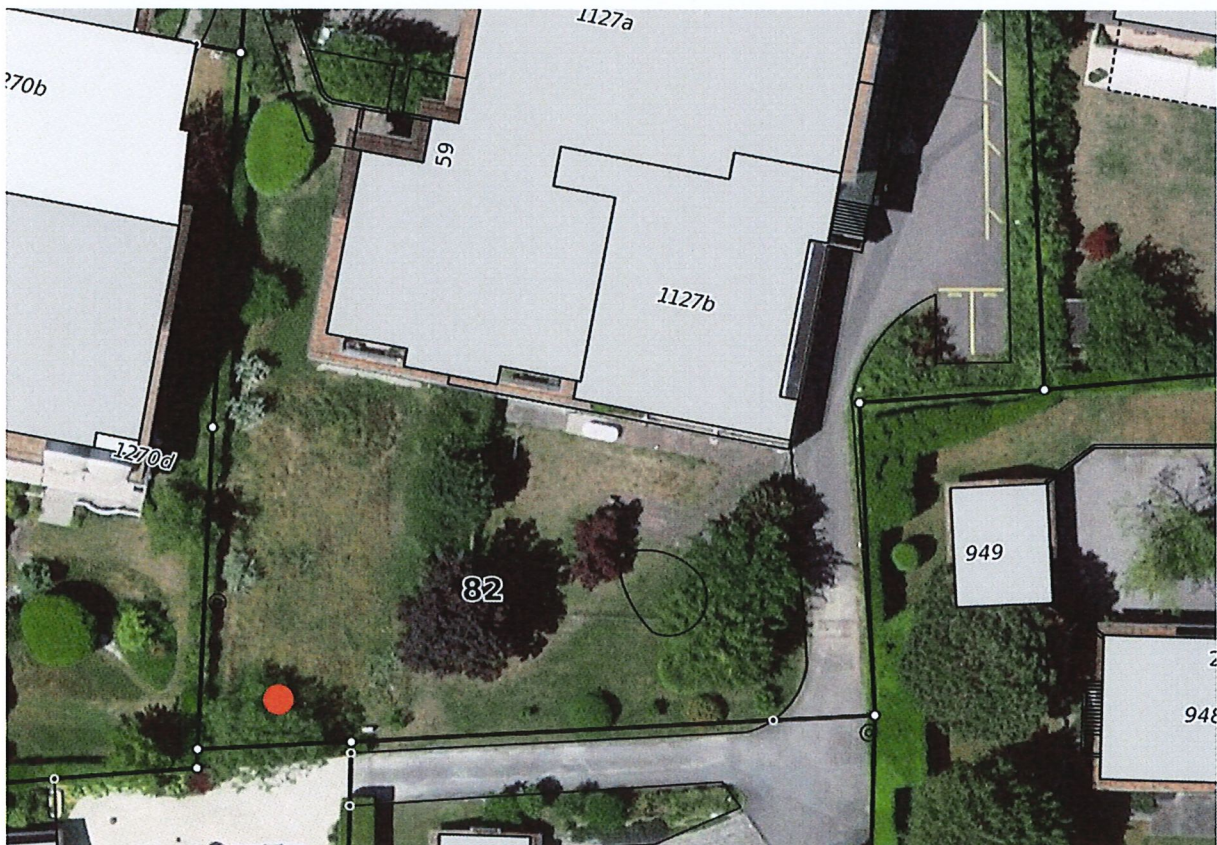


St-Sulpice (Vaud)

## AVIS D'ABATTAGE

Affiché du 8 juillet 2026 au 7 août 2026

Adresse : Rue du Centre 59  
N° parcelle : 82  
Propriétaire : Commune de St-Sulpice  
Genre d'arbre : **1 Noyer**  
Motif de la requête : Mort sur pied  
Compensation demandée : Oui  
Plan de situation :



Toutes interventions ou oppositions sont à signaler par écrit : Commune de St-Sulpice, Service de l'aménagement du territoire, case postale, 1025 St-Sulpice, d'ici au 7 août 2026.



**Demande d'autorisation d'abattage**

PROPRIÉTAIRE(S) NOM/PRÉNOM : ..... *Commune de St-Sulpice* .....  
 ADMINISTRATEUR(TRICE) PPE : .....  
 ADRESSE DU BIEN-FONDS : *rue du centre 59* .....  
 TÉL : *079 1815 74 46* ..... PARCELLE N° : *82* .....  
 MAIL : *voirie@st-sulpice.ch* .....  
 ADRESSE DE CORRESPONDANCE : .....

DÉSIGNATION EXACTE DU/DE(S) ARBRE(S) FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE								
*N° SUR PLAN	NOMBRE	ESSENCE À ABATTRE	CIRCONFÉRENCE (CM) À 1M DU SOL	HAUTEUR (M)	ÂGE (ANS)	ÉTAT SANITAIRE	ESSENCE(S) PRÉVUE(S) EN COMPENSATION	HAUTEUR
1	1	<i>Hoye</i>	<i>90cm</i>	<i>5m</i>	<i>25ans</i>	<i>mort</i>	<i>pinède chine</i>	<i>un tige</i>
2								
3								
4								

*2-5 m*

MOTIF DE LA DEMANDE selon art. 15 LPrPNP

- Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés.
- Entrave avérée à l'exploitation agricole.
- Impératifs de construction ou d'aménagement.
- Autre : .....

JUSTIFIER LE MOTIF D'ABATTAGE : *Mort* .....

ANNEXES À JOINDRE, SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT TRAITÉS : (art. 19 RLPrPNP)

- Photos du/des arbre(s) à abattre et lieu ;
- Plan de situation (<https://saint-sulpice.geocommunes.ch>) indiquant par \*numérotation l'emplacement du/des arbre(s) à abattre ;
- Plan de situation indiquant l'emplacement et l'essence de la/des plantation(s) compensatoire(s) ;
- Une copie de la pièce d'identité du(des) propriétaire(s) ou administrateur(trice) ;
- Si transmis par un mandataire : procuration signée par le/les propriétaire(s) avec une copie de la pièce d'identité du/des propriétaire(s).

DANS CERTAINS CAS, LA MUNICIPALITÉ SE RESERVE LE DROIT DE DEMANDER DES COMPLÉMENTS D'INFORMATION.

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance du règlement communal sur la protection des arbres, de ses annexes, sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) et de son règlement.

Il est à noter que le propriétaire est tenu par la loi de ne pas commencer ses travaux avant l'expiration du délai de recours, prolongé le cas échéant des fêtes judiciaires, l'autorisation d'abattage n'entrant en force qu'après cette échéance.

La signature ci-dessous autorise les personnes assermentées du Service de la voirie ainsi que nos spécialistes des arbres à pénétrer dans la (les) parcelle(s), même en l'absence du propriétaire, afin d'instruire la présente requête.

Lieu et date : *St-Sulpice* ..... Signature du (des) propriétaire(s) : .....  
*19.06.26* ..... Nom, prénom du (des) signataire(s) : *Patrick T...* .....



RESERVÉ AU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU TERRITOIRE :

Préavis du spécialiste en soin des arbres :  positif  négatif      Expertise du : .....

Mise à l'enquête : du ..... au .....      Contrôle de la plantation le : .....







Morges, le 23/06/2026

COMMUNE DE ST-SULPICE  
à l'att. de Mme Ascension  
Service Technique  
Rue du Centre 60  
1025 St-Sulpice

Constat parcelle 82  
Noyer

Madame  
Suite à notre visite sur place, voici notre rapport :

- ° Analyse visuelle VTA (visual tree assessment)
- ° Conclusions

Si vous avez des questions complémentaires, nous sommes à votre entière disposition.  
Veuillez agréer, Madame, nos salutations les meilleures.

Béguin Nicolas  
Arboriste-conseils



# Arboristes-conseils Sàrl, cp 68, Morges 1

+41 076 331 67 31 – www.arboristes.ch - info@arboristes.ch

## Rapport d'analyse visuelle VTA (visual tree assessment)

Mandataire / Client :	Commune de St Sulpice, Mme Ascension
Date:	23/06/26
Essence:	Noyer
Lieu:	Rue du Centre 59 / parcelle 82

Analyse physiologique et mécanique



Environnement : herbe, haie



Descriptif : houppier complètement desséché

Rien à signaler R.A.S.

Arbre à entretenir

Arbre à sécuriser

Arbre dangereux

Conclusions : mort sur pied

Préconisations : remplacement par un arbre feuillu-tige d'une circonférence minimale de 18-20cm, env.HT200-250cm

Poirier de Chine : *PYRUS calleryana*

Béguin Nicolas  
Arboriste-conseils

Morges, le 23/06/26